

**LOI N° 2001-04 DU 26 AVRIL 2001**

Portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement dans le cadre du financement partiel du Programme de Développement des plantes à racines et tubercules (PDRT).

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté,

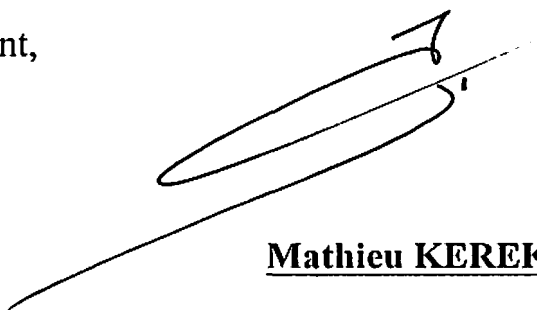
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

**Article 1er.-** Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'accord de prêt signé le 23 octobre 2000 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du Programme de Développement des plantes à racines et tubercules (PDRT) pour un montant de deux milliards cinq cent millions (2.500.000.000) F CFA.

**Article 2.-** La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 26 avril 2001

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Mathieu KEREKOU.-**

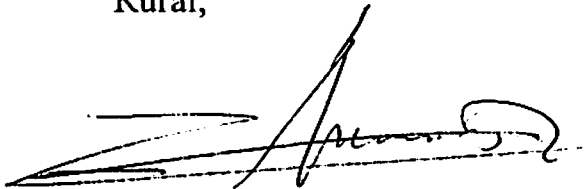
.../...

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du  
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre du Développement  
Rural,



Théophile NATA.-

Le Ministre des Finances et  
de l'Economie,



Abdoulaye BIQ-TCHANE.-

AMPLIATIONS .- PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4  
MDR 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-  
DGID-DGDDI 5 BN -DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSP-CSM  
3 IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-